



Conseil Municipal du 3 juillet 2018 COMPTE RENDU

CHAUMONT-SUR-THARONNE Mairie

Le trois juillet deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Maire.

Les convocations avaient été adressées le 26 juillet 2018.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents ou représentés : 13 votants : 13

Etaient présents : Pascal GOUBERT DE CAUVILLE, Sophie PATIN, Pascal DOUCET, Jocelyne TREVES, Jean-Pierre ROCHEREUIL, Francis KLEIN, Yves DEBURGHGRAEVE, Yves VERVIALLE, Eliane DE LA FOREST DIVONNE, Rosemarie PICOT, Sabine RABOIN, Laurent AUGER, Claire SIMONNET,

Etaient absents excusés : Benoît BRUANDET, Elodie DAMAS

Laurent AUGER a été désigné comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 mars 2018 à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : « contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage, ni capture »

1. RAPPORT ANNUEL DE L'EAU – ANNEE 2017

Après présentation par Monsieur Jean-Pierre Rochereuil, Adjoint au maire, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a pris acte du rapport annuel transmis par la SAUR concernant la gestion du service de l'eau potable pour l'exercice 2017, mis à la disposition du public et consultable en mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

2. TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA SCOLAIRE 2018

Suite à la modification des rythmes scolaires à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a fixé les tarifs pour l'année 2018 de l'accueil de loisirs extra-scolaire du mercredi comme suit à compter du 1^{er} septembre 2018 :

	pour une ½ journée	pour une journée avec repas
1 ^{ère} tranche	5.80€	8.80€
2 ^{ème} tranche	6.30€	9.30€
3 ^{ème} tranche	6.80€	9.80€
hors commune	8.00 €	15.00€

3. SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON : MODIFICATIONS DES STATUTS

Le 21 mars dernier, le SEBB a délibéré afin de proposer à ses membres une modification de ses statuts conformément à l'arrêté préfectoral n° 41-2017-12-29-008 du 29 décembre 2017 demandant, dans son article 7, de redéfinir la répartition des sièges et la répartition financière entre les membres avant le 1^{er} juillet 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé cette modification des statuts du S.E.B.B.

4. SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON : BILAN D'ACTIVITES

Conformément à l'article L5211 -39 Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le rapport d'activités de l'année 2017 du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.

5a. DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a adopté à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget principal de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses imprévues	022	- 3000
Titres annulés sur exercices antérieurs	673	+ 1 000
Intérêts comptes de dépôts créditeurs	6615	+ 1 100
autres charges financières	6688	+ 900
INVESTISSEMENT		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	D 001	4 580.76
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	R 001	-4 580.76

5b. DECISION MODIFICATIVE N°1- BUDGET ANNEXE « EAU et ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a adopté la décision modificative n°1 du budget annexe de l'eau et l'assainissement comme mentionnée dans le tableau ci-dessus

INVESTISSEMENT		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	D 001	-79 011.76
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	R 001	-79 011.76

6. AVIS ENQUETE PUBLIQUE METHANISEUR LAMOTTE-BEUVRON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, une voix contre, quatre abstentions, a émis un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur le projet d'exploitation d'une unité de méthanisation et son plan d'épandage associé situé à Lamotte-Beuvron.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES « COEUR DE SOLOGNE » - MODIFICATION DES STATUTS – COMPETENCE GEMAPI

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, a approuvé l'extension des compétences de Cœur de Sologne à la compétence facultative « exercice des missions dites hors GEMAPI » à compter du 1^{er} juillet 2018 à savoir : *La lutte contre la pollution ; la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ; les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ; l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ; la mise en place et l'exploitation de dispositifs de*

surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES « COEUR DE SOLOGNE » - RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES

Après présentation par le maire du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées rédigé pour intégrer le transfert de la compétence GEMAPI, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, a approuvé ce rapport.

9. SYNDICAT DU COLLEGE JEAN ROSTAND : DISSOLUTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, a approuvé les modalités de répartition de l'actif du Syndicat Mixte du Collège Jean Rostand et a accepté la recette exceptionnelle de 456 €.

10. PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (P.D.I.P.R.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé l'actualisation du P.D.I.P.R. de Loir-et-Cher et l'inscription des voies portant les références cadastrales (Chemin rural de Chaumont-sur-Tharonne à la Farge- 1880 mètres et chemin rural de Bouchetault à la Motte d'Aulnay - 860 mètres)

11. CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER

Lors de sa séance du 29 octobre 2015, le conseil municipal a décidé de vendre l'immeuble appartenant à la commune situé 2 rue de Vouzon à Chaumont-sur-Tharonne, parcelle cadastrée AP N°718, composé d'une maison d'habitation constituée de deux logements et d'une cour.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité, a fixé le prix de ce bien à 105 000 € (cent cinq mille euros) hors frais de notaire.

12. PRESTATIONS DE SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, trois abstentions, a décidé de signer un contrat de service de prestations de fourrière animale sans ramassage avec la commune de Lamotte-Beuvron.

Informations diverses

- **Panneau pocket** : l'application activée, permet de recevoir des informations concernant la commune (événements, conseil municipal...)

Fait à Chaumont-sur-Tharonne, le 4 juillet 2018



Pascal GOUBERT de CAUVILLE